

Séance d'information

Formation du DSS

Christian Fellrath

**Chef du service de protection de l'adulte et de la
jeunesse**

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames,
Messieurs,
Chers collègues,

En mars 2012, dans cette même salle, s'est réunie la première table ronde des formations du domaine santé social, sous l'égide de la Conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé et des affaires sociale et du Conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de

la culture et des sports. A cette occasion il est apparu comme une nécessité d'établir une stratégie visant à permettre une meilleure cohérence entre les offres de formation et les besoins des domaines de la santé et du social mais également d'assurer un statut à tous les professionnels formés du canton.

En guise de conclusion de cette première table ronde, les différents services concernés par la planification et le financement des prestations des domaines de la santé et du social ont reçu le mandat de mettre en adéquation l'offre et la demande en matière de personnel socio-sanitaire.

Aujourd'hui, c'est avec l'appui d'une large représentation du Conseil d'Etat que nous revenons devant vous pour vous présenter nos propositions afin de pouvoir configurer notre dispositif cantonal de formation, du domaine santé social, de manière à répondre aux besoins des employeurs.

L'allongement de l'espérance de vie, la réactualisation de conventions collectives, l'ancrage des titulaires de CFC ASE et ASSC, les répartitions de personnel formé comme la composition des équipes éducatives ou soignantes sont autant d'ancrages historiques de la nécessité de se préoccuper de la formation des professionnels de demain et de leur employabilité.

L'histoire s'est vue complétée notamment le 9 février 2014 après l'adoption par le peuple suisse de l'initiative populaire "Contre l'immigration de masse" rendant encore plus nécessaire de mettre en adéquation notre dispositif de formation professionnel aux besoins de l'économie, en particulier dans le domaine de la santé et du social.

Le programme de législature du 2014-2017 intègre ce projet dans les ambitions du Conseil d'Etat. Il est également précisé dans les objectifs de législature du Département de l'éducation et de la famille.

Ce projet doit permettre de faire émerger six mesures d'amélioration dans le domaine de la santé et du social :

1. Améliorer la capacité des employeurs neuchâtelois du domaine santé social à engager des employés formés et résidents dans le canton;
2. Améliorer l'accessibilité des formations qui ont un fort pouvoir d'attractivité et de développement;
3. Améliorer l'adéquation des besoins des différents niveaux de formation au sein des institutions;
4. Améliorer l'image et la reconnaissance des employés;
5. Optimiser les ressources à disposition;
6. Promouvoir la formation duale et la formation professionnelle dans le canton.

Ce projet doit en outre :

1. intégrer la création de nouveaux parcours de formation de niveau ES;
2. développer les filières de formations duales existantes de niveau AFP et CFC;

3. Permettre d'augmenter le nombre de lieux de formation;
4. Intégrer les porteurs de titres AFP, CFC et ES par les employeurs du domaine santé social;
5. Définir les proportions de professionnels des différents niveaux dans les équipes.

Cet ambitieux projet se divise en 7 phases :

1. Identification de la problématique avec le Conseil d'Etat (phase aboutie le 7 novembre 2013);
2. Recensement des dispositions légales concernant les niveaux de certification exigé dans les entités du domaine santé social (phase aboutie octobre 2014);
3. Etat des lieux par secteur des effectifs et des profils professionnels et personnels des employés du domaine;
4. Planification cantonale prenant en compte les différents niveaux de formation dans le domaine et proposition de modifications légales;

5. Planification cantonale adaptant la capacité des écoles professionnelles en rapport avec les besoins;
6. Evaluation financière du dispositif et des mesures proposées;
7. Rédaction d'un rapport à l'intention du Conseil d'Etat.

Les deux premières phases sont terminées. L'étape du recensement est prête à débiter et constitue la pierre angulaire du projet. C'est effectivement sur la base de ce recensement, véritable photographie des profils de formation des employés du domaine, que reposera la planification suivante. Les projets de développement ou de réorganisation ainsi que les effets démographiques (vieillesse de la population) seront également pris en compte afin d'avoir une vue d'ensemble la plus pertinente possible.

L'aboutissement de ce projet concrétisé par la remise d'un rapport au Conseil d'Etat est prévu pour la fin de l'année 2016.

Pour concrétiser la suite de ce projet et assurer le respect du calendrier, une structure formelle s'est imposée. Ainsi, le projet que nous vous présentons aujourd'hui est constitué d'un Comité de Pilotage, présidé par la Cheffe du DEF et constitué des chefs de service concernés (SCSP, SFPO, SIAM et SPAJ), du Directeur du CIFOM, du Président de l'OrTra santé social du canton et d'un Chef de Projet

Afin d'assurer l'aboutissement de ce projet dans des délais raisonnables, le Comité de pilotage a fait le choix de s'associer les compétences d'un expert dans la gestion de projet, l'organisation ainsi que dans la formation des domaines de la santé et du social. Monsieur Jean-Marc Fonjallaz, nous paraît réunir l'ensemble de ces qualités.

Pour assurer un accompagnement efficient du projet au fil des étapes, pour assurer les liens au sein de l'administration neuchâteloise ainsi

qu'avec ses partenaires des domaines de la santé et du social un groupe d'accompagnement, émanation du CoPil a été constitué avec un représentant de l'Etat, un représentant de l'OrTra santé social Neuchâtel et un représentant de la formation professionnelle. Les autres membres du comité de pilotage sont en soutien de ce groupe d'accompagnement.

Ce projet ne vise assurément pas à mettre en opposition une formation à l'autre. Il n'y a pas d'opposition entre les formations, leurs niveaux, mais bien complémentarité et donc une valeur ajoutée aux équipes.

La table ronde des professions de la santé et du social de 2012 fait partie des démarches fédératrices de ce projet attaché aux professions du domaine de la santé et du social. La séance d'information d'aujourd'hui et celles qui suivront dans deux ans à venir s'inscrivent dans la même ligne. Je me réjouis de cette dynamique positive et encourageante

autour de la formation professionnelle,
finalement au bénéfice de notre jeunesse.

Je vous remercie pour votre attention.

Seules les paroles prononcées font foi